



REGLEMENT GRAPHIQUE

FONTPEDROUSE
3 / Villages de Proximité

Echelle 1/14000

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021



LEGENDE
commune à l'ensemble du Territoire couvert par le PLUi

Zones Urbaines

UA 1UA1, 1UA1c, 1UA2, 1UA2c, 3UA1, 3UA2, 4UA1, 1UB1, 1UBc, 4UB1, 1UB2, 1UB2a, 1UB2b, 1UB2c, 2UB2, 2UB2c, 3UB, 4UB1, 4UB2

UC 1UC, 2UC, 3UC1, 3UC2

UD 1UD, 2UD1, 2UD2

UE UE, UEc, Uep, Uepc

UT Ut

UV 3UV1, 3UV2

Zones Urbaines Economiques

Zones Urbaines Touristiques

Zones à Urbaniser

AU1 1AU1, 1AU1c, 2U1, 2AU1c, 3AU1, 3AU1c, 4AU1

AU2 1AU2, 2AU2, 2AU2c, 3AU2, 3AU2c

AU3 1AU3, 2AU3, 3AU3, 4AU3

Zones à Urbaniser bloquées

Zones Agricoles

A A0, A1, A2, A3, A4, A5

Zones Naturelles

N N0, N1, N2, N3, N4, N5, N6, N7, N8

Prescriptions

Emplacement Réservé – L151-41
(voir liste en annexe)

Diversité Commerciale à protéger ou à développer – L151-16

Orientation d'Aménagement et de Programmation – Habitation – L151-6

Orientation d'Aménagement et de Programmation – Patrimoine – L151-6

Orientation d'Aménagement et de Programmation – Commerce – Économie – L151-6

Recul / Voie : 100m – L111-6

Recul / Voie : 75m – L111-6

Élément Patrimonial à protéger L151-19

Linéaire Patrimonial à protéger L151-19

Secteur Patrimonial à protéger L151-19

Patrimoine écologique à protéger L151-23

Prescriptions

Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée – L151-13

Bâtiment susceptible de changer de destination L151-11, 2°

Informations

Droit de Prémption Urbain – R151-52, 7°

Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre – L151-53-5

Périmètre d'Étude de la RN116-Marquignanes (arrêté préfectoral du 12 novembre 2018)

Zone d'Aménagement Concerté – R151-52, 8°

